



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Budget 2017 - préavis 10/16

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Notre commission a rencontré tout d'abord le Municipal des finances ainsi que le boursier communal pour une présentation générale du budget, puis chacun des Municipaux pour répondre aux questions relatives à leur dicastère, ce dont nous les remercions.

Le rapport se présente sous la forme de tableaux regroupant des questions comptes par comptes, ainsi que les réponses municipales, accompagnés de commentaires de la commission.

Introduction générale au budget

Un des premiers travaux de la nouvelle municipalité a été d'établir une directive financière pour les dicastères. L'objectif en est de contenir les charges de 2016 en 2017. Certains postes ont été réduits dans chaque dicastère, en raison de prévision de futures pertes et de la diminution de la marge d'autofinancement qui découleront de la construction du nouveau collège notamment. Les chefs de service ont été associés à cette démarche, ce qui semble avoir été apprécié.

Un des changements notables de pratique a été de ne plus gonfler certains postes en pensant aux dépenses imprévues, mais de prévoir un montant de CHF 150'000.- émergeant au dicastère des finances pour couvrir celles-ci, après avoir été dûment documentées. La planification des dépenses devrait être améliorée également ces prochaines années.

Chaque Municipal s'est exprimé à la demande de la COGEFIN sur les investissements présents et futurs de son dicastère, sur le potentiel d'économies à réaliser, ainsi que l'impact des changements intervenus dans les services.

Les variations budgétaires de l'ordre de 10% et plus ont fait l'objet de commentaires explicatifs, constance que la COGEFIN a appréciée.

1. Administration générale

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
101.3091.00 Frais de formation	Pourquoi cette augmentation par rapport aux comptes de 2015 ?	La majorité des membres de la Municipalité est nouvelle et désirerait se former à leur fonction, notamment au travers des cours spécialement dispensés par l'UCV pour ce type de profil. Il y a aussi des frais de formation de la GED, pour l'archivage. Des cours sur l'aménagement du territoire. Des cours CEP pour l'adjoint du secrétaire (gestion de projets) émergeant au compte 110.3091.00.
110.3185.01 Honoraires et frais de	Une augmentation de 4000.- pour quelle raison ?	L'ensemble des frais de justice parfois dispatchés dans les dicastères en fonction de

justice		l'objet a été regroupé dans le compte 110.3185.01 et séparé des frais d'études et d'honoraires. Le nombre de litiges se terminant en justice va également croissant du fait de la complexification de la législation (procédures liées au PGA, au collège du Fey)
110.3186.00 Primes assurances diverses	10500.- au budget, 1129.70 aux comptes 2015, pourquoi ?	Le montant total de la prime ECA ne varie globalement pas. La différence vient du fait qu'une répartition plus « fine » de la prime ECA a été effectuée sur les divers dicastères en fonction des biens assurés. L'accroissement relève donc principalement d'écritures comptables.
160.3189.10 Frais site internet OT et 160.3199.01 Frais site internet « Moudon »	Pourquoi deux sites ? Si le second est celui de la ville, ne devrait-il pas être dans la rubrique « informatique » ?	Le site propre à l'office du tourisme a été créé en 2015 et séparé de celui de la commune a proprement parlé. Le site communal est encore imputé dans le chapitre de l'office du tourisme car pour l'instant il est géré par ce dernier. Cette manière de faire pourrait être revue à l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice de l'OT. Ces coûts concerne le contenu et la gestion de l'information transmise au travers de l'outil informatique et non pas les frais purement informatiques qui eux sont budgétisés dans le compte 199.3199.00. Leur classement comptable semble dès lors tout à fait adéquat.
190.3185.00 Mandat externe gestion informatique	A combien s'élève l'augmentation du montant global destiné à la maintenance informatique ? Outre les avantages escomptés, peut-on s'attendre à voir d'autres postes diminués par la suite ?	Notre fournisseur nous propose désormais "des packs de maintenances sur les aspects "serveurs et réseau", "postes de travail" et "sécurité, sauvegardes", plus un forfait pour les interventions sur site, ainsi qu'un rabais sur le montant forfaitaire final. La comparaison avec la situation actuelle n'est pas aisée car les prestations ne sont plus les mêmes. Tous les éléments n'étaient pas inclus dans la maintenance précédemment, et faisaient l'objet d'heures facturées en régie au coup par coup. Nous pouvons estimer la hausse de la maintenance à environ + CHF 14'000.00 Cela se justifie en vue d'une amélioration du niveau de service et de la qualité globale de l'infrastructure informatique communale. Oui le compte 192.3185.00 devrait être amené à diminuer encore, à confirmer après une année d'expérience avec le mandat externe. De plus, indirectement, nous attendons une diminution à terme du temps passé par le personnel communal, en particulier le boursier, sur les petits problèmes informatiques.
192.3185.00 Prestation de service sur réseau communal	Les travaux étaient-ils budgétés pour 2016 ? Si retard, est-ce lié au mandat ci-dessus ?	Les travaux (gestion sécurité et des droits d'accès) étaient-ils budgétés pour 2016 ? Oui, pour CHF 5'000.-. Oui, car une partie du travail, celle qui concerne le fournisseur en question, pourrait être réalisée lors de la présence de l'informaticien sur site.

Commentaire

Comme mentionné ci-dessus, l'informatique fera l'objet d'une augmentation de dépenses en 2017, qui sera compensée par un gain de temps pour le boursier communal aujourd'hui responsable de la « hot line » en cas de problèmes informatique, et une meilleure productivité en général.

2. Finances

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
200.3030.00 Cotisations AVS-AF-AC et 200.3040.00 Caisse de pension et prévoyance CIP	29'200.00 et 52'100.00 soit : 81'300.00 Pourquoi cette augmentation de près de 14'000.00 par rapport aux comptes 2015 ?	Cette différence provient des charges sociales sur la nouvelle structure des salaires découlant des modifications décrites dans le commentaire du compte 200.3011.00.
221.4809.00 Reprise sur fonds de réserve Déglon : Et 221.3302.00 Moins-value dossier titres Déglon :	Quelle est la situation actuelle du fond Déglon ?	Pour le bon ordre, précision est ici faite qu'il n'y a pas de budgétisation concernant le fonds Déglon. Ce fond est géré par Monsieur Georges Vuichoud qui est l'exécuteur testamentaire. Compte tenu du préavis 16/12 « Restauration partielle du bâtiment Le Grenier, Rue du Château 21 » et du préavis 40/13 « Restauration des fenêtres de l'Hôtel de Ville » qui sont financés par prélèvement sur ce fond, le solde disponible du fond peut être estimé à environ CHF 400'000.-

Commentaires

200.311.00 - traitements

S'il s'agit d'un compte sur lequel nous n'avons guère d'emprise, relevons un nouvel engagement, partagé entre la commune et l'AIMLE, qui permettra de décharger le boursier communal de certaines tâches.

200.31.99.00 - fonds de réserve

Rubrique comptable regroupant tout ce qui était budgeté sous « dépenses imprévues » dans les dicastères. Il ne s'agit pas d'un montant prévu par le préavis d'autorisation de dépenser voté en début de chaque législature, mais d'une réserve pour des dépenses imprévues d'ordre courant (par ex. changer un véhicule dont la réparation s'avère plus coûteuse qu'un nouvel achat).

210.4001.00 – impôt sur le revenu

Même si Moudon peut encore compter sur une augmentation du nombre d'habitants, comme ces dernières années, il a été décidé suite à des simulations prudentes de laisser ce montant inchangé. L'Administration cantonale des impôts termine de rattraper ses retards de paiement, il y a une part d'inconnue.

3. Domaines et bâtiments

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
320.3141.00 Entretien des bâtiments	Pas d'entretien prévu pour 2017 ?	Non – pas prévu pour le service des forêts, pour mémoire, le refuge a été remis au service des bâtiments.
320.4902.00 Imputation interne de biens et service	Le service forestier n'exécute plus de tâche pour les autres services communaux ?	Oui – mais difficile à budgeter et n'influence finalement pas le résultat comptable de l'exercice – les imputations apparaîtront dans

		les comptes.
353.3011.00 Traitements (Grande-Salle – Douane)	CHF 56'000.- dans comptes 2015, 42.700 au budget 2016 et 40.300 en 2017. Doit-on en déduire qu'on peut faire autant avec moins ?	Ajusté au salaire du nouveau titulaire. Mais le cahier des charges n'a pas changé, ni le taux d'activité.
363 31 23 00 et 363 31 12 00	Peut-on déjà calculer les économies réalisées sur la différence charges-produits des panneaux photovoltaïques ?	Non, c'est trop tôt. De plus les panneaux de l'Ochette n'ont pas pu être utilisés en été, donc même si nous avons des chiffres, ils ne rendraient pas compte d'une utilisation optimale. Swissgrid nous a interpellé pour savoir si nous voulions un paiement unique ou si nous entrons sur la RPC.

Commentaires

360 – conciergerie bâtiments scolaires

Une réflexion a été conduite pour optimiser les tâches de conciergerie. Le poste de l'Ochette regroupe des commandes à la façon d'une centrale d'achats. A la Douane ou la Caserne, il y a moins de besoins. Les commandes sont ainsi rationalisées. La hiérarchie et la chaîne de décision a été précisée. Les concierges et nettoyeurs apprécient cette réorganisation qui diminue la triangulation.

On relève que les postes relatifs à l'entretien de chaque bâtiment ont diminué, les dépenses importantes seront donc traitées par le biais de préavis.

4. Travaux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
460.4819.00 Prélèvement sur fonds réserve canalisations	Quel montant reste-il sur ce fond ?	Dans les comptes 2015 ce montant est de CHF 4'123'744.30 (compte 9280.06)

5. Instruction publique et cultes

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
510	Peut-on évaluer les charges du nouveau collège qui seront facturées à Moudon par l'AIMLE ?	Il y a deux ans, on pensait à 60%, aujourd'hui c'est plutôt 50%, soit 800-900'000.-. Mais tout n'est pas encore défini, par ex. le nombre de points attribués à chaque local. Pour le Fey, Moudon devra payer plus pour louer ses salles. Il y aura des salles spéciales et standard. Les coûts du bâtiment du Fey seront moins élevés que ceux élevés (3 mios de moins, il y a une garantie de prix si nous construisons vite.
580	Temple et Culte : 181'150.00. Les charges sont-elles effectivement réparties sur les autres communes utilisatrices des paroisses ? Quels sont les mécanismes ?	Oui, les charges sont en partie réparties sur les autres communes. Dans ce chapitre sont comprises non seulement tous les frais de cultes et des paroisses, mais l'entier des charges relatives aux lieux de cultes et aux orgues de Saint-Etienne. Selon la loi, les coûts des lieux de culte et de catéchisme ainsi que les organistes doivent être supportés par les communes. Répartition des frais selon la confession : Protestants : Une convention (2015-2019) lie les communes à la paroisse protestante.

		<p>Le montant est fixé à CHF 33.- par habitants desquels il faut déduire les frais de lieux de culte. Pour Moudon, cela représente un coût total d'environ CHF 48'000.- avec une déduction de CHF 10'000.- pour l'église de Saint-Etienne, soit un total à charge de la commune de 38'000.-.</p> <p>Catholique : La commune de Moudon reçoit un décompte de l'ensemble des frais de la paroisse catholique qui sont comptabilisés dans le compte 580.3652.01. La commune de Moudon refacture ensuite sa part à chaque commune de la paroisse au prorata du nombre de catholique dans chaque localité.</p> <p>Paroisse de langue allemande : La participation de la commune provient d'un décompte établi par la préfecture pour l'entier de la paroisse de langue allemande de la Broye. La participation se fait en francs par habitant (pour 2015 CHF 0.85/habitant).</p>
--	--	---

6. Police

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
610.4312.00 Emoluments de police	40'000.- au budget alors qu'en 2015 on a encaissé 57185.- pourquoi prévoir une telle baisse ?	Ce budget se veut volontairement prudent. L'estimation tient compte des prévisions à fin 2016. Début octobre, les produits enregistrés dans le compte étaient d'environ 10'000.- francs inférieures au réel 2015.

7. Service social

Commentaire

L'augmentation des comptes 720 (prévoyance sociale cantonale) et 730 (santé publique), sur lesquels les communes n'ont aucune prise, inquiète les membres de la COGEFIN.

8. Services industriels

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
810.3080.01 Honoraire service de piquet externe	Equipe au complet avec 4 collaborateurs pourquoi maintenir ce service de piquet externe ? Ne pourrait-on pas le réactiver le jour où un des quatre collaborateurs est absent pour une durée moyenne à longue ?	Effectivement après quelques turbulences, l'équipe des SI est au complet et fonctionne à satisfaction du chef de secteur et de la Municipalité. Cependant, 2 collaborateurs sont encore en formation. Vu les montants investis pour la formation des employés externes (env. CHF 10'000.-) et le fait que pour ne perdre la main, les « externes » doivent appliquer leur connaissance du réseau et des techniques, il a été décidé de faire appel à eux 16 x par année. Au final le coût peut être estimé de la façon suivante : 16 piquets x 400.- = 6400.- - 16 piquets x 220.- = 3520.- (indemnités non versées au personnel) = CHF 2'880.- A cette somme, nous avons prévu 36 heures

		de travail effectifs (16x6), le prix prévu est 36 x CHF 76.- = CHF 2'736.- Au total : CHF 5'616.-- Le prix de cette manière de faire qui permet de garantir la sécurité non seulement de la distribution de l'eau mais aussi celle plus problématique du gaz se monte à CHF 5'616.-. Elle permettra de stabiliser l'équipe sur 2017 et de ne pas « perdre » l'investissement formation des externes. Pour être opérationnel les externes doivent impérativement s'exercer régulièrement à la surveillance du réseau.
810.3664.00 Subvention zones protections 1	Qui touche ces subventions ?	Les agriculteurs qui ont du terrain autour des zones de captages et qui par leur mode de culture non polluant subissent une perte de rendement. Ces subventions ont été déterminées par convention sur la base d'estimation de bureaux spécialisés.
820.3123.00 - Eclairage public (consommat.)	Y aurait-il des possibilités de faire baisser ce montant, en contribuant à réduire également la pollution lumineuse ?	Oui – un préavis sera présenté au Conseil communal portant sur l'élimination des lampes à mercures et la pose d'un système permettant la régulation de l'intensité lumineuse, ces travaux sont estimés à CHF 800'000.- seront mis en procédure de marchés publics et réalisé selon le plan d'investissement qui est en train d'être élaboré. L'économie est estimée à 25-30 %.

Pour ce premier exercice budgétaire, la nouvelle COGEFIN a échangé à satisfaction avec la nouvelle Municipalité, en particulier sur les enjeux et les futurs projets de cette législature. Elle salue la volonté affirmée de maîtrise des dépenses et de recherche accrue d'économies (diminution des charges de CHF 340'000.- par rapport au budget 2016), et de l'absence de triomphalisme devant un budget excédentaire, les travaux prévus les plus importants n'apparaissant pas au budget de 2017.

Pour conclure, la COGEFIN à l'unanimité des membres présents, vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à accepter la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis municipal n° 10/16,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- adopte tel que présenté le budget 2017 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 115'362.60,
- prend acte du plan des investissements pour l'année 2017.



Moudon, le 24 novembre 2016

La rapportrice
Sylvie Freymond

La commission est composée de Mmes Guex-Ombelli, Avdyli, Demierre et Freymond ainsi que MM. Habegger, Piguet, Pereira, Lohner et Isufi.